



## Prêt ou location d'un bien loi 1905

Par **SERODIO**, le **13/10/2010** à **11:16**

Bonjour,

Est-ce qu'une association Loi 1905 ( culturelle ) peut prêter ou louer une partie de ses locaux pour le fonctionnement d'un centre aéré quelques jours dans l'année. ce centre étant régi par une association 1901 à but non lucratif.

Merci pour votre réponse et les références juridiques, car je n'arrive pas à trouver quoi que ce soit.